Matrice de remise de flotte Citroën Catégrorie E valable à partir du 1er janvier 2023 pour PVB

Modèles	Remise client
e-Fleet PW	
ë-C4	12%
ë-C4 X	12%
C5 Aircross PHEV	12%
C5 X PHEV	12%
ë-Berlingo	10%
ë-Spacetourer	12%
Basic - Fleet	
C4	13%
C5 X	13%
Volumen - Fleet	
*3	13%
C3 Aircross	13%
C5 Aircross	13%
Berlingo	10%
Spacetourer (sauf Camper)	10%
e-Fleet NFZ	
ë-Berlingo Van	15%
ë-Jumpy	14%
ë-Jumper	Sur demande
Volumen Fleet NFZ	
Berlingo Van	17%
Jumpy	25%
Jumper	21%

Les conditions sont valables jusqu'au 31 décembre 2023. Les prix, conditions et délais de livraison convenus par le partenaire Citroën s'appliquent exclusivement. AC Automobile Schweiz AG se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions à tout moment et sans préavis. Admission aux employés uniquement avec un certificat de flotte signé et tamponné. La durée minimale de détention est de 6 mois. Le véhicule sera livré exclusivement via un partenaire Citroën officiel en Suisse.